

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE TOURBILLON DE SOLEIL INC.	Numéro de permis 2015025	Date d'inspection Le 06 octobre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Tourbillon de Soleil Inc.		Numéro de téléphone (506) 826-2796	
Adresse 464 avenue Des Pionniers Balmoral NB E8E 1E2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie.	31(4)(a)	04 sept. 2020	11 sept. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>- À la suite de circonstances incontrôlables une extension d'une semaine fut ajouté au temps octroyé pour l'obtention de la conformité. Des toiles sont installées dans l'aire de jeux extérieure et offre plus de 10% d'ombre aux enfants.</p> <p>-L'établissement est conforme aux exigence de la santé publique ainsi que le prévôt des incendies.</p> <p>- L'établissement rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance, le permis est recommandé.</p>
---

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 octobre 2020

Date

original signé par

Caroline Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 octobre 2020

Date